



Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 25 MARS 2021

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020

1.1 Budget Principal

En section de FONCTIONNEMENT	Réalisations
DEPENSES	961 244,38
RECETTES	1 192 690,56
Excédent	231 446,18

En section d'INVESTISSEMENT	Réalisations
DEPENSES	578 023,53
RECETTES	459 392,50
Déficit	118 631,03
Résultat de clôture 2019	198 643,18
Résultat de l'exercice 2020 excédent de	80 012,15

1.2 Budget annexe : assainissement

En section de FONCTIONNEMENT	Réalisations
DEPENSES	33 818,79
RECETTES	77 550,84
Excédent	43 732,05

En section d'INVESTISSEMENT	Réalisations
DEPENSES	35 028,41
RECETTES	68 926,01
Excédent	33 897,60
Résultat de clôture 2019 excédent de	131 094,64
Résultat de l'exercice 2020 excédent de	164 992,24

1.3 Budget annexe : lotissement

En section de FONCTIONNEMENT	Réalisations
DEPENSES	7 570
RECETTES	7 570
Excédent	0

En section d'INVESTISSEMENT	Réalisations
DEPENSES	7570
RECETTES	0
Déficit de	7 570
Résultat de clôture 2019 déficit de	8 980
Résultat de l'exercice 2020 déficit de	16 550

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021	RECETTES	BP 2021
Charges courantes	363 800,00 €	Produits des services du domaine	88 500 €
Charges de personnel	427 850,00 €	Impôts locaux et taxes	474 500 €
Intérêts de la dette	15 500 €	Dotations de l'Etat	481 300 €
Autres charges de gestion	164 000,00 €	Locations bâtiments et divers	64 900 €
Dépenses imprévues	5 052,00 €	Produits financiers	2 €
Opérations budgétaires	10 000 €	Remboursement lié au personnel (I)..	10 000 €
Charges exceptionnelles	5 000 €	Produits exceptionnels	2 000 €
Virement section investissement	130 000 €		
TOTAL	1 121 202,00€	TOTAL	1 121 202 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	83 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	446 468,00
TOTAL	DEPENSES	750 968,00

Principales dépenses

- Révision PLU - 40 000 €
- Projet Cœur de Bourg - 57 000 €
- Acquisition TRILLARD 70 000 €
- Panneau affichage - 15000 €
- Travaux toiture Eglise – 22 000 €
- Travaux de Menuiserie (divers bâtiments) 22 000 €
- Aménagement rue des Pohardières 300 000 €...
- Accessibilité – 38 000

RECETTES

001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	80 012,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	231 446 ,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	187 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	186 510.00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	50 000.00
23	REMBOURSEMENT TRAVAUX	6 000,00
TOTAL	RECETTES	750 968,00

BUDGET PRIMITIF 2021 en assainissement

Section de fonctionnement	81 100,00 €
Section d'investissement	281 524,00 €

BUDGET PRIMITIF 2021 pour le lotissement

Section de fonctionnement	16 550,00 €
Section d'investissement	16 550,00 €

TAUX D'IMPOSITION 2021

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle reste applicable pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. La réforme de la fiscalité prévoit qu'un transfert de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit opéré vers les communes par l'application d'un coefficient. Le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme du taux département 2020 et de celui de la commune. Ainsi, pour la Meilleraye-de-Bretagne, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de : 16 % (taux communal) + 15 % (taux départemental) = 31 % Pour rappel, le taux voté en 2020 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est de 49,46 %. Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants pour 2021 :

TAUX COMMUNAUX	
Taxe foncière (bâti)	31 %
Taxe foncière (non bâti)	49,46 %

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

▪ ADT	78,00 €
▪ ADAR – Orvault	178,00 €
▪ Association de maintien à domicile des personnes âgées – Moisdon	156,50 €
▪ La Croix d'Or – Nantes	30,00 €
▪ ADAPEI - Chateaubriant	40,00 €
▪ Comité du Souvenir du Maquis de Saffré	62,00 €
▪ C.A.U.E. Loire Atlantique	96,00 €
▪ Étoile du Don Moisdon – Meilleraye	600,00 €
▪ A.P.E. école publique – La Meilleraye	773,48 €
▪ A.P.E. école Sainte Marie – La Meilleraye	500,86 €
▪ Amicale des Sapeurs Pompiers – Moisdon la Rivière	400,00 €
▪ Moisdon Basket	100,00 €
▪ Office intercommunal des sports de Moisdon	469,50 €
▪ ADMR de Riailé	100,00 €
▪ Banque alimentaire de Loire-Atlantique	100,00 €
▪ Joué Basket	30,00 €
TOTAL	3 714,34 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

Sur la parcelle ZY 93p d'une superficie totale de 703 m sise 1, Impasse des Prateaux appartenant à Mr et Mme DOUSSET Yvon

Sur les parcelles A 1724, 223,1723 d'une superficie totale de 5066 m2, sises Le Bas Fouy appartenant Mme LAMBERT Marie-Thérèse .

Sur les parcelles ZC 68, A 1722 d'une superficie totale de 18965 m2 sises Le Bas Fouy appartenant à Mme LAMBERT Marie-Thérèse .

Sur les parcelles C 586, C 1805 d'une superficie de 482 m2 sises Chemin Claire Fontaine appartenant à Mr et Mme BERRANGER Serge

Sur les parcelles C 2043, 2045, 2047, 2048 d'une superficie de 2732 m2 sises 9, rue des Etangs appartenant à Mr TRILLARD Hervé et Mme GUERIN Delphine

Sur la parcelle ZR 152 d'une superficie de 718 m2 sise 8, Le Béchis appartenant à Mr CHERAY Jean

Sur les parcelles ZR 98, 132, 133 d'une superficie de 358 m2 sise 29, les Doitorelles appartenant à Mr LE BRIS Claude

Sur les parcelles A 1718 d'une superficie de 884 m2 sise La Corbière appartenant à Mme OLIVE Marie-France

Sur la parcelle A 812 d'une superficie de 320 m2 sise 14, La Corbière appartenant à Mr FREMONT-Laurent

Sur les parcelles C 643, 644, 682, 683, 684 d'une superficie de 320 m2 sises 2, rue de la Forêt appartenant aux Consorts LE BARON

Sur la parcelle YA 97 d'une superficie de 1591 m2 sise rue de l'Orée du Bois appartenant aux Consorts GUINOUE

Sur la parcelle YA 97 d'une superficie de 1343 m2 sise rue de l'Orée du Bois appartenant aux Consorts GUINOUE

ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal accepte l'état de non valeur présenté par le trésorier pour un montant de 16,36 € concernant l'année 2018 et 2019.

DEMANDE SUBVENTION SCOLAIRE – classe ULIS

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité d'un élève scolarisé à l'école René Guy Cadou de Châteaubriant, en classe ULIS pour l'année scolaire 2020/2021.

- Autorise Mme le Maire à engager la dépense correspondante soit 400,43 €

DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE NUMERIQUE GOUVERNEMENTAL

Une demande de subvention concernant le plan de relance gouvernemental est proposé aux établissements d'enseignement élémentaires et primaires. Nous avons sollicité cette subvention qui peut couvrir jusqu'à 70 % cet équipement.

DEMANDE SUBVENTION - HYGIENISATION DES BOUES STATION D'EPURATION

En raison des contraintes d'épandage des boues d'épuration et ainsi mettre en application les termes de la circulaire « COVID » du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Ecologie, il est proposé d'hygiéniser les boues de la station d'épuration. Une demande de subvention auprès de l'Agence de L'Eau a été déposée.

QUESTION DIVERSE

L'ex logement du Presbytère sis 8, rue du Prieuré n'est plus utilisé pour les activités de la Paroisse. Il a été décidé par le CM de prendre en charge la consommation en eau et électricité depuis septembre 2019 et ainsi rembourser la paroisse.

Le Maire

Marie-Pierre GUÉRIN



